

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 06 JUILLET 2012

L'An deux mille douze, le six juillet, à 8 heures 15, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 29/06/2012, s'est réuni 'Salle Multimédia' du Conseil Général sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

ETAIENT PRESENTS

Communes sous concession EDF du Secteur d'ANNECY :

Monsieur BACHELARD Christian	Monsieur LATHURAZ Alain
Monsieur COUTIER Patrice	Monsieur MUGNIER André
Monsieur GOILLER Marcel	

Communes sous concession EDF du Secteur de BONNEVILLE :

Monsieur CATALA Gilbert	Monsieur PASCAL Jean-Paul
Monsieur DUNAND Jacky	Monsieur POUCHOT René

Communes sous concession EDF du Secteur de SAINT-JULIEN :

Monsieur VILLET Raymond	Monsieur VIONNET Roger
-------------------------	------------------------

Communes sous concession EDF du Secteur de THONON-LES-BAINS :

Monsieur HENRY Alain	Monsieur ROCH Jean-Paul
Monsieur CART Claude	Monsieur TOURNIER Etienne
Monsieur PEILLEX Gilbert	

Collectivités sous Régie ou SEM d'électricité :

Monsieur BLANCHET François	Monsieur PERRET Guy
----------------------------	---------------------

CONSEIL GENERAL :

Monsieur AMOUDRY Jean-Paul	Monsieur NEURY Jean
----------------------------	---------------------

AVAIENT DONNE POUVOIR

Communes sous concession EDF du Secteur d'ANNECY :

Monsieur BASSET Christian

Communes sous concession EDF du Secteur de SAINT-JULIEN :

Monsieur JACQUEMOUD Noël	Monsieur POTTIE Jean-Paul
--------------------------	---------------------------

Collectivités sous Régie ou SEM d'électricité :

Monsieur BOISIER Lucien

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Monsieur CHAVANNE Guy	Monsieur VIELLIARD Antoine
Monsieur LEGER Jean-Claude	Monsieur POIVEY Jacques
Monsieur PEUGNIEZ Eric	

Assistaient également à la réunion :

Monsieur SCOTTON - Monsieur VIVIAN - Madame LEFEVRE - Madame KHAY – Monsieur SOULAS - Madame ASSIER – Monsieur RACAT - Madame PERRILLAT, du SYANE.

Préalablement à l'ouverture de la séance, le Bureau reçoit Monsieur Christian MONTEIL, Président du Conseil Général de la Haute-Savoie, accompagné de Messieurs Claude FAUCHER, Directeur Général des Services du Département, et Rémy CREPIN Directeur de Cabinet et de la Communication.

Le Président remercie Monsieur Christian MONTEIL de sa visite devant le Bureau syndical et rappelle combien les liens historiques et privilégiés entre le Conseil Général et le SYANE sont importants.

Monsieur MONTEIL remercie l'assemblée de son accueil et introduit son propos sur le sujet des finances et du budget du Département.

Il rappelle la difficile conjoncture financière et économique de 2008 qui a conduit l'assemblée départementale à réagir et à prendre des mesures pour passer cette crise et donner au Département les meilleures chances pour l'avenir.

Aujourd'hui, le Département a une capacité financière solide et la fin de l'exercice 2011 laisse apparaître un excédent qui va permettre d'aller plus vite et plus loin : dans le désendettement et dans l'accélération des investissements : désenclavement du Chablais, CEVA, gros travaux,...

Cependant, Monsieur MONTEIL veut donner plus de lisibilité et de visibilité à la politique du Département.

Concernant le SYANE, Monsieur MONTEIL confirme l'engagement du Département avec une dotation annuelle de 2,5 M€ jusqu'à la fin du mandat, hors programme de RIP très haut débit.

Sur le Haut Débit, tout en rappelant le partenariat entre le SYANE et le Conseil Général, il propose de réfléchir ensemble, comment être plus solidaires et plus proches, de façon à faire connaître l'engagement du Conseil Général aux côtés du SYANE pour la réalisation du projet Très Haut Débit, sans qu'il soit forcément besoin d'une convention pour le prévoir et l'organiser.

Enfin, Monsieur MONTEIL indique que le Département est capable d'aller un peu plus vite pour le déblocage des fonds (dotation départementale pour le projet de RIP très haut débit), sur 2012 et 2013.

Monsieur AMOUDRY apporte quelques clarifications et précisions sur le sujet du haut et très haut débit.

Il rappelle la genèse du projet de RIP très haut débit départemental avec en particulier l'étude et le projet initié par le SIAC/SIMBAL pour l'aménagement numérique du Genevois et du Chablais, ainsi que la proposition du SYANE, en 2008, de porter un projet départemental, et enfin l'accord politique avec le Département au tout début 2009 pour un partenariat relatif au plan « Zones blanches » et l'étude de faisabilité du RIP très haut débit.

Aujourd'hui, le SYANE, après avoir organisé et mis les moyens pour assumer la maîtrise d'ouvrage du projet, a réuni les financements nécessaires (dotations publiques) pour le lancement de la phase de travaux.

Ainsi, il rappelle qu'après avoir obtenu les accords de principe des intercommunalités (8 M€), signé en 2011 une convention avec la Région (12 M€), et avec la confirmation du soutien du Département (12 M€), le projet départemental a été présenté au CRIP (Comité des Réseaux d'Initiative Publique du PNTHD - Plan National Très Haut débit) au mois d'avril 2012, en présence de Messieurs Raymond MUDRY, 1er Vice-Président du CG 74, et Claude FAUCHER, DGS.

Le projet haut-savoyard a été accueilli avec un avis très favorable, et le SYANE a bénéficié d'une dotation de 26,5 M€ de la part de l'Etat, plus 2,3 M€ en tranche conditionnelle pour les zones en régie.

Avec l'appui d'une confirmation écrite du Commissariat Général à l'Investissement, le Comité et le Bureau syndical ont ainsi pu décider, en date du 25 mai 2012, d'approuver le 1^{er} marché de construction du réseau et permettre le lancement des travaux du réseau de collecte-distribution.

Il est utile de préciser qu'il n'y a pas eu de conférence de presse le 25 mai, mais que la presse est habituellement invitée aux réunions du Comité syndical, et a donc fait l'écho des sujets traités lors de cette séance qui était quasi exclusivement centrée sur le projet de RIP très haut débit.

Jean-Paul AMOUDRY conclut en précisant que les relations privilégiées entre le Conseil Général et le SYANE restent essentielles et que sans le Département, il n'était pas envisageable pour le Syndicat d'initier et d'engager un tel projet.

Il remercie Christian MONTEIL pour le soutien renouvelé du Département à ce projet.

Le Président ouvre ensuite la séance et donne connaissance de l'ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du Compte-rendu de la réunion précédente - 25 mai 2012.

Marchés de travaux

3. Construction de réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public - Programme Avril 2012 - Marchés de travaux.
4. Commune d'ANNECY - Esplanade Paul Grimault - Construction d'un réseau d'éclairage public - Marché de travaux.
5. Commune d'ANNECY - Eclairage de mise en valeur de la Cathédrale Saint-Pierre - Marché de travaux.
6. Commune de LOVAGNY - RD 14 - Construction de réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public - Marché de travaux.
7. Commune de MENTHON-SAINT-BERNARD - Le Clos Chevalier - Construction d'un réseau d'éclairage public - Marché de travaux.
8. Commune de SEYNOD - Sur les Fours - Construction de réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public - Marché de travaux.
9. Commune de SEYNOD - Bois Gentil - Construction d'un réseau d'éclairage public - Marchés de travaux.
10. Commune de VAL-DE-FIER - Hameau de Saint-André - Construction de réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public - Marché de travaux.

11. Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES - Chez Bonier - Construction de réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public - Marché de travaux.
12. Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES - Les Petits Pierres - Construction de réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public - Marché de travaux.
13. Commune de VILLE-LA-GRAND - Eclairage de mise en valeur de la salle des fêtes du Savoy - Marché de travaux.
14. Commune d'ARACHES-LA-FRASSE - Piste des Servages - Construction d'un réseau d'éclairage public - Marché de travaux.
15. Commune de CLUSES - Allée des Peupliers - Construction d'un réseau d'éclairage public - Marché de travaux.
16. Commune de MEGEVE - Rue Ambroise Martin - Construction d'un réseau d'éclairage public - Marché de travaux.
17. Commune de SAINT-GERVAIS-LES-BAINS - Passage Montjoux - Construction de réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public - Marché de travaux.
18. Commune de SAINT-GERVAIS-LES-BAINS - Avenue de Miage / Tranche 3 - Construction de réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public - Marché de travaux.
19. Commune de VIUZ-EN-SALLAZ - Route des Granges - Construction de réseaux d'éclairage public et de télécommunications - Marché de travaux.
20. Commune de CHATEL - Le Tenne - Construction de réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public - Marché de travaux.
21. Commune de CHATEL - Le Jardy - Construction de réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public - Marché de travaux.
22. Commune de PUBLIER - Clos Burdet / Tranche 2 - Construction de réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public - Marché de travaux.
23. Communes de CHENE-EN-SEMINE, SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE, FRANCLENS - Travaux de génie civil pour réseaux de communications électroniques - Marché de travaux.
24. Commune de CHAVANOD - Route du Champ de l'Ale - Aménagement de voirie et enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public - Marchés de travaux dans le cadre du groupement de commandes avec la commune.
25. Commune de GRUFFY - Le Mollard - Aménagement de voirie, travaux sur les réseaux humides et enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public - Marchés de travaux dans le cadre du groupement de commandes avec la commune et la Communauté de Communes du Pays d'Alby.

26. Commune de POISY - Route de la Montagne - Aménagement de voirie et enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public - Marchés de travaux dans le cadre du groupement de commandes avec la commune.
27. Commune de CERNEX - Chez Gresat - Travaux sur les réseaux humides et enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public - Marchés de travaux dans le cadre du groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.
28. Commune de CERNEX - Hameau de Verlioz - Aménagement de voirie, travaux sur les réseaux humides et enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public - Marchés de travaux dans le cadre du groupement de commandes avec la commune et la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.
29. Commune de FETERNES - Route de Lesvaux - Aménagement de voirie, travaux sur les réseaux humides et enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public - Marchés de travaux dans le cadre du groupement de commandes avec la commune et la Communauté de Communes du Pays d'Evian.
30. Commune de LOISIN - RD 1206 - Traversée du Chef-lieu - Aménagement de voirie, travaux sur les réseaux humides et enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public - Marchés de travaux dans le cadre du groupement de commandes avec la commune et le Syndicat Intercommunal des Eaux des Voirons.
31. Commune de VIUZ-LA-CHIESAZ - Route de la Vettaz - Avenants n°1 au marché de travaux ME 10.157 Lot n°1 avec l'entreprise GIROUD GARAMPON et au marché de travaux ME 10.158 Lot n°2 avec l'entreprise SERPOLL ET.
32. Commune de MASSINGY - Le Reculet - Avenant n°1 au marché de travaux ME 11.003 avec le groupement d'entreprises SER2E / CITEOS / PORCHERON.
33. Commune de VEYRIER-DU-LAC - Montpellaz - Avenant n°1 au marché de travaux ME 11.139 avec le groupement d'entreprises SER2E /CECCON/ PORCHERON.
34. Commune de COPPONEX - RD 27 - Avenants n°1 au m arché de travaux ME 10.207 Lot n°1 avec l'entreprise SCREG SUD EST et au march é de travaux ME 10.209 Lot n°4 avec l'entreprise ETDE.
35. Commune de THYEZ - Rue des Grands Champs - Avenant n°1 au marché de travaux ME 11.071 avec l'entreprise CHATEL.
36. Commune de VILLE-LA-GRAND - Aménagement du contournement du centre - Avenant n°1 au marché de travaux ME 10.101 avec l'e ntreprise ETDE.
37. Commune de LUGRIN - Déchetterie - Avenant n°1 a u marché de travaux ME 10.239 avec l'entreprise SIPE.

Marchés d'études et de services

38. Communications électroniques - Mission de coordination de sécurité et protection de la santé de catégorie 1 relative à la construction de l'infrastructure de collecte et de

distribution du Réseau d'Initiative Publique départemental très haut débit - Marché de services.

39. Communications électroniques - Offres de référence pour l'accès au Génie civil et à la Boucle locale de l'opérateur France Télécom - Marché de prestations de services.
40. Commune d'AMANCY - Réalisation d'un diagnostic énergétique, technique et photométrique sur le patrimoine éclairage public de la commune - Marché d'études.
41. Commune de NANCY-SUR-CLUSES - Réalisation d'un diagnostic énergétique, technique et photométrique sur le patrimoine éclairage public de la commune - Marché d'études.

Conventions

42. Travaux d'enfouissement de réseaux de télécommunications sur diverses communes - Conventions avec l'opérateur France Télécom.
43. Commune d'ALBY-SUR-CHERAN - Quartier de Chède - Aménagement de voirie, travaux sur les réseaux humides et enfouissement coordonné des réseaux secs - Convention de groupement de commandes avec la commune et la Communauté de Communes du Pays d'Alby.
44. Commune de SEYTHENEX - Chef-lieu - Travaux de renforcement du réseau d'eau potable et enfouissement coordonné des réseaux secs - Convention de groupement de commandes avec la commune.
45. Commune de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS - Carrefour Chabloux - Aménagement de voirie, travaux sur les réseaux humides et enfouissement coordonné des réseaux secs - Convention de groupement de commandes avec la commune et la Communauté de Communes du Genevois.
46. Commune de BONS-EN-CHABLAIS - Giratoire RD 903 - Aménagement de voirie, travaux sur les réseaux humides et enfouissement coordonné des réseaux secs - Convention de groupement de commandes avec la commune et le Syndicat Intercommunal des Eaux des Voirons.
47. Commune de SALES - Route d'Exuel - Travaux de génie civil de dissimulation des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunications - Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage avec la commune.
48. Commune de SEYNOD - Route de Sacconges - Aménagement de voirie et de construction d'un réseau d'éclairage public - Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage avec la commune.
49. Commune de LA ROCHE-SUR-FORON - Parking du Foron - Aménagement du parking et construction d'un réseau d'éclairage public - Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage avec la commune.
50. Communes de CHENE-EN-SEMINE, SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE, FRANCLENS - Travaux de génie civil pour réseaux de communications électroniques - Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec France Télécom.

Demandes d'aide financière

51. Maîtrise de l'énergie - Programme FNCCR « Diagnostic Eclairage Public » pour la délivrance de Certificats d'Economies d'Energie - Participation du SYANE sur la période de Juillet 2012 à Juin 2015.
52. Commune de SALES - Audit Energétique Global du patrimoine bâti communal - Demande de subvention auprès de l'ADEME et de la Région RHONE-ALPES.
53. Commune de MARCELLAZ-ALBANAIS - Audit Energétique Global du patrimoine bâti communal - Demande de subvention auprès de l'ADEME et de la Région RHONE-ALPES.
54. Commune de SAINT-SIXT - Audit Energétique Global du patrimoine bâti communal et étude d'opportunité pour l'installation d'une pompe à chaleur pour le bâtiment de l'école - Demande de subvention auprès de l'ADEME et de la Région RHONE-ALPES.
55. Commune de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS - Audit Energétique Global du patrimoine bâti communal - Demande de subvention auprès de l'ADEME et de la Région RHONE-ALPES.

Autres

56. Emprunt pour dépenses d'équipement du programme principal de travaux 2012 - Contrat de prêt de 3,5 M€ avec le Crédit Agricole des Savoie.
57. Emprunt pour dépenses d'équipement du programme principal de travaux 2012 - Contrat de prêt de 3,0 M€ avec la Caisse des Dépôts et Consignations.
58. Emprunt pour dépenses d'équipement du programme principal de travaux 2012 - Contrat de prêt de 3,7 M€ avec la Caisse des Dépôts et Consignations.
59. Information du Bureau - Location de locaux pour les services du SYANE – Signature par délégation d'un Bail commercial.
60. Questions diverses.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Patrice COUTIER est élu Secrétaire de Séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE - 25 MAI 2012

Le Procès-verbal de la réunion de Bureau du 25 Mai 2012 est approuvé sans observation.

3. CONSTRUCTION DE RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, DE TELECOMMUNICATIONS ET D'ECLAIRAGE PUBLIC - PROGRAMME AVRIL 2012 - MARCHES DE TRAVAUX.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser des travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public pour ses communes adhérentes.

L'état des projets terminés et des opérations planifiées dans le cadre du programme de travaux fait apparaître les besoins de mise en consultation des entreprises pour l'attribution de marchés de travaux comprenant tout ou partie des prestations précitées.

Les besoins à satisfaire concernent 5 opérations qui donneront chacune lieu à l'attribution d'un marché dans le cadre des lots séparés suivants :

N° du lot	Nom de la commune	Opération	Maître d'œuvre	Estimatif € H.T.
1	SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY	Blansin Tranche 1	DAVIET	142 908,40
2	CONTAMINES-MONTJOIE	Liaison Berfière - La Chovettaz	INFRAROUTE	231 000,80
3	SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	Pont Ternier	PROFILS ETUDES	81 029,05
4	MARCELLAZ-ALBANAIS	Germany	DAVIET	23 793,01
5	VAULX	Divers secteurs	DAVIET	133 973,04
TOTAL				612 704,30

La présente consultation a été lancée selon une procédure formalisée d'Appel d'Offres Ouvert, en application des articles 26, 33, 57, 58 et 59 du Code des Marchés Publics.

La Commission d'Appel d'Offres du syndicat du 6 juillet 2012 a décidé de retenir, comme titulaires des marchés, les entreprises et les groupements d'entreprises suivants :

LOT	TITULAIRE	MONTANT € H.T DU MARCHÉ
1	Guy CHATEL	142.653,35
2	GRAMARI	224.983,90
3	ETDE Réseaux	80.377,89
4	SER2E/PORCHERON/CECCON	23.548,00
5	CITEOS	118.570,07

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord aux marchés à conclure avec les titulaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres,
2. à autoriser le Président à les signer.

Adopté à l'unanimité.

4. COMMUNE D'ANNECY - ESPLANADE PAUL GRIMAUT - CONSTRUCTION D'UN RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHE DE TRAVAUX.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser des travaux de création et de rénovation de l'éclairage public, esplanade Paul Grimault, sur la commune d'ANNECY.

L'état du projet terminé fait apparaître les besoins de mise en consultation des entreprises pour l'attribution du marché de travaux.

L'estimation, établie avant consultation par le maître d'œuvre OMNILUM, s'élève à 53.471,00 € H.T.

Après consultation par voie de procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir comme titulaire du marché l'entreprise suivante :

TITULAIRE	MONTANT H.T DU MARCHÉ
SPIE SUD EST	37.412,68 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché à conclure avec le titulaire retenu,
2. à autoriser le Président à les signer.

Adopté à l'unanimité.

5. COMMUNE D'ANNECY - ECLAIRAGE DE MISE EN VALEUR DE LA CATHEDRALE SAINT-PIERRE - MARCHÉ DE TRAVAUX.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser des travaux de mise en lumière de la Cathédrale Saint-Pierre, sur la commune d'ANNECY.

L'état du projet terminé fait apparaître les besoins de mise en consultation des entreprises pour l'attribution du marché de travaux.

L'estimation, établie avant consultation par le maître d'œuvre OMNILUM, s'élève à 153.295,50 € H.T.

Après consultation par voie de procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir comme titulaire du marché l'entreprise suivante :

TITULAIRE	MONTANT H.T DU MARCHÉ
CITEOS	148.479,50 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché à conclure avec le titulaire retenu,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

6. COMMUNE DE LOVAGNY - RD 14 - CONSTRUCTION DE RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, DE TELECOMMUNICATIONS ET D'ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHÉ DE TRAVAUX.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et de rétablissement d'éclairage public, secteur RD 14, sur la commune de LOVAGNY.

L'état du projet terminé fait apparaître les besoins de mise en consultation des entreprises pour l'attribution du marché de travaux.

La consultation comprend deux options qui concernent le type de matériel d'éclairage.

L'estimation, établie avant consultation par le maître d'œuvre DAVIET, s'élève à : 182.161,99 € H.T.

Après consultation par voie de procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir comme titulaire du marché l'entreprise suivante :

TITULAIRE	MONTANT H.T DU MARCHÉ
SER2E	181.985,00 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché à conclure avec le titulaire retenu,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

7. COMMUNE DE MENTHON-SAINT-BERNARD - LE CLOS CHEVALIER - CONSTRUCTION D'UN RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHÉ DE TRAVAUX.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser des travaux de rétablissement d'éclairage public secteur « Clos Chevalier », sur la commune de MENTHON-SAINT-BERNARD.

L'état du projet terminé fait apparaître les besoins de mise en consultation des entreprises pour l'attribution du marché de travaux.

L'estimation, établie avant consultation par le maître d'œuvre DAVIET, s'élève à 21.272,00 € H.T.

Après consultation par voie de procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur a décidé de retenir comme titulaire du marché l'entreprise suivante :

TITULAIRE	MONTANT H.T DU MARCHÉ
SER2E	20.493,50 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché à conclure avec le titulaire retenu,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

8. COMMUNE DE SEYNOD - SUR LES FOURS - CONSTRUCTION DE RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, DE TELECOMMUNICATIONS ET D'ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHE DE TRAVAUX.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et de rétablissement d'éclairage public, secteur « Sur les Fours », sur la commune de SEYNOD.

L'état du projet terminé fait apparaître les besoins de mise en consultation des entreprises pour l'attribution du marché de travaux.

L'estimation, établie avant consultation par le maître d'œuvre DAVIET, s'élève à 143.954,06 € H.T.

Après consultation par voie de procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir comme titulaire du marché le groupement d'entreprises suivant :

TITULAIRE	MONTANT H.T DU MARCHÉ
SER2E / PORCHERON / CECCON	142.963,80 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché à conclure avec le titulaire retenu,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

9. COMMUNE DE SEYNOD - BOIS GENTIL - CONSTRUCTION D'UN RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHES DE TRAVAUX.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser des travaux de rénovation du réseau d'éclairage public, rue du Bois Gentil, sur la commune de SEYNOD.

L'état du projet terminé fait apparaître les besoins de mise en consultation des entreprises pour l'attribution du marché de travaux.

La consultation comprend deux lots.

L'estimation, établie avant consultation par le maître d'œuvre DAVIET, s'élève à :

Lot n°1 « GENIE CIVIL » : 87.170,60 € H.T.
Lot n°2 « GENIE ELECTRIQUE » : 55.928,00 € H.T.

Après consultation par voie de procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir comme titulaire du marché les entreprise suivantes :

LOT	TITULAIRE	MONTANT H.T DU MARCHÉ
1	Groupement SER2E/PORCHERON/CECCON	80.522,00, €

2	CITEOS	55.700,00 €
---	--------	-------------

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord aux marchés à conclure avec les titulaires retenus,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

10. COMMUNE DE VAL-DE-FIER - HAMEAU DE SAINT-ANDRE - CONSTRUCTION DE RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, DE TELECOMMUNICATIONS ET D'ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHE DE TRAVAUX.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et de rétablissement d'éclairage public, hameau de Saint-André, sur la commune de VAL-DE-FIER.

L'état du projet terminé fait apparaître les besoins de mise en consultation des entreprises pour l'attribution du marché de travaux.

L'estimation, établie avant consultation par le maître d'œuvre DAVIET, s'élève à 237.090,40 € H.T.

Après consultation par voie de procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir comme titulaire du marché le groupement d'entreprises suivant :

TITULAIRE	MONTANT H.T DU MARCHE
SER2E/PORCHERON/CECCON	233.967,69 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché à conclure avec le titulaire retenu,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

11. COMMUNE DE MENTHONNEX-EN-BORNES - CHEZ BONIER - CONSTRUCTION DE RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, DE TELECOMMUNICATIONS ET D'ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHE DE TRAVAUX.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et de rétablissement d'éclairage public, secteur « Chez Bonier », sur la commune de MENTHONNEX-EN-BORNES.

L'état du projet terminé fait apparaître les besoins de mise en consultation des entreprises pour l'attribution du marché de travaux.

L'estimation, établie avant consultation par le maître d'œuvre GEOPROCESS, s'élève à 120.454,18 € H.T.

Après consultation par voie de procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir comme titulaire du marché l'entreprise suivante :

TITULAIRE	MONTANT H.T DU MARCHÉ
ETDE	118.767,50 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché à conclure avec le titulaire retenu,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

12. COMMUNE DE MENTHONNEX-EN-BORNES - LES PETITS PIERRES - CONSTRUCTION DE RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, DE TELECOMMUNICATIONS ET D'ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHE DE TRAVAUX.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et de rétablissement d'éclairage public, secteur « Les Petits Pierres », sur la commune de MENTHONNEX-EN-BORNES.

L'état du projet terminé fait apparaître les besoins de mise en consultation des entreprises pour l'attribution du marché de travaux.

L'estimation, établie avant consultation par le maître d'œuvre GEOPROCESS, s'élève à 605.202,08 € H.T.

Après consultation par voie de procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir comme titulaire du marché l'entreprise suivante :

TITULAIRE	MONTANT H.T DU MARCHÉ
ETDE	598.623,80 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché à conclure avec le titulaire retenu,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

13. COMMUNE DE VILLE-LA-GRAND - ECLAIRAGE DE MISE EN VALEUR DE LA SALLE DES FETES DU SAVOY - MARCHE DE TRAVAUX.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser des travaux d'éclairage de mise en valeur de la salle des fêtes du Savoy, sur la commune de VILLE-LA-GRAND.

L'état du projet terminé fait apparaître les besoins de mise en consultation des entreprises pour l'attribution du marché de travaux.

L'estimation, établie avant consultation par le maître d'œuvre GEOPROCESS, s'élève à 67.751,54 € H.T.

Après consultation par voie de procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir comme titulaire du marché l'entreprise suivante :

TITULAIRE	MONTANT H.T DU MARCHE
MUGNIER ELEC	56.371,84 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché à conclure avec le titulaire retenu,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

14. COMMUNE D'ARACHES LA FRASSE - PISTE DES SERVAGES - CONSTRUCTION D'UN RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHE DE TRAVAUX.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser des travaux de création d'un réseau d'éclairage public au droit de la piste des Servages, sur la commune d'ARACHES-LA-FRASSE.

L'état du projet terminé fait apparaître les besoins de mise en consultation des entreprises pour l'attribution du marché de travaux.

L'estimation, établie avant consultation par le maître d'œuvre INFRAROUTE, s'élève à 248.944,50 € H.T.

Après consultation par voie de procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir comme titulaire du marché l'entreprise suivante :

TITULAIRE	MONTANT H.T DU MARCHE
EIFFAGE	248.900,00 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché à conclure avec le titulaire retenu,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

15. COMMUNE DE CLUSES - ALLEE DES PEUPLIERS - CONSTRUCTION D'UN RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHE DE TRAVAUX.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser des travaux de création d'un réseau d'éclairage public, allée des Peupliers, sur la commune de CLUSES.

L'état du projet terminé fait apparaître les besoins de mise en consultation des entreprises pour l'attribution du marché de travaux.

L'estimation, établie avant consultation par le maître d'œuvre INFRAROUTE, s'élève à 59.361,00 € H.T.

Après consultation par voie de procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir comme titulaire du marché l'entreprise suivante :

TITULAIRE	MONTANT H.T DU MARCHE
SOBECA	52.909,00 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché à conclure avec le titulaire retenu,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

16. COMMUNE DE MEGEVE - RUE AMBROISE MARTIN - CONSTRUCTION D'UN RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHE DE TRAVAUX.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser des travaux de rétablissement d'éclairage public, rue Ambroise Martin, sur la commune de MEGEVE.

L'état du projet terminé fait apparaître les besoins de mise en consultation des entreprises pour l'attribution du marché de travaux.

L'estimation, établie avant consultation par le maître d'œuvre BRIERE, s'élève à 68.589,80 € H.T.

Après consultation par voie de procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir comme titulaire du marché l'entreprise suivante :

TITULAIRE	MONTANT H.T DU MARCHE
SERPOLLET SAVOIE MONT BLANC	66.528,20 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché à conclure avec le titulaire retenu,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

17. COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS - PASSAGE MONTJOUX - CONSTRUCTION DE RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, DE TELECOMMUNICATIONS ET D'ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHE DE TRAVAUX.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et de rétablissement d'éclairage public, passage Montjoux, sur la commune de SAINT-GERVAIS-LES-BAINS.

L'état du projet terminé fait apparaître les besoins de mise en consultation des entreprises pour l'attribution du marché de travaux.

L'estimation, établie avant consultation par le maître d'œuvre INFRAROUTE, s'élève à 52.129,90 € H.T.

Après consultation par voie de procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir comme titulaire du marché l'entreprise suivante :

TITULAIRE	MONTANT H.T DU MARCHÉ
GRAMARI	51.881,50 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché à conclure avec le titulaire retenu,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

18. COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS - AVENUE DE MIAGE / TRANCHE 3 - CONSTRUCTION DE RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, DE TELECOMMUNICATIONS ET D'ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHÉ DE TRAVAUX.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser la 3^{ème} tranche des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et de rétablissement d'éclairage public, avenue de Miage, sur la commune de SAINT-GERVAIS-LES-BAINS.

L'état du projet terminé fait apparaître les besoins de mise en consultation des entreprises pour l'attribution du marché de travaux.

L'estimation, établie avant consultation par le maître d'œuvre INFRAROUTE, s'élève à 271.687,10 € H.T.

Après consultation par voie de procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir comme titulaire du marché l'entreprise suivante :

TITULAIRE	MONTANT H.T DU MARCHÉ
GRAMARI	259.208,60 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché à conclure avec le titulaire retenu,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

19. COMMUNE DE VIUZ-EN-SALLAZ - ROUTE DES GRANGES - CONSTRUCTION DE RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATIONS - MARCHE DE TRAVAUX.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser des travaux de rénovation d'éclairage public et d'enfouissement du réseau de télécommunications, route des Granges, sur la commune de VIUZ-EN-SALLAZ.

L'état du projet terminé fait apparaître les besoins de mise en consultation des entreprises pour l'attribution du marché de travaux.

L'estimation, établie avant consultation par le maître d'œuvre BRIERE, s'élève à 202.537,80 € H.T.

Après consultation par voie de procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir comme titulaire du marché l'entreprise suivante :

TITULAIRE	MONTANT H.T DU MARCHE
SPIE SUD EST	195.296,15 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché à conclure avec le titulaire retenu,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

20. COMMUNE DE CHATEL - LE TENNE - CONSTRUCTION DE RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, DE TELECOMMUNICATIONS ET D'ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHE DE TRAVAUX.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et de rétablissement d'éclairage public, secteur « Le Tenne », sur la commune de CHATEL.

L'état du projet terminé fait apparaître les besoins de mise en consultation des entreprises pour l'attribution du marché de travaux.

L'estimation, établie avant consultation par le maître d'œuvre IRRALP, s'élève à 50.160,17 € H.T.

Après consultation par voie de procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir comme titulaire du marché l'entreprise suivante :

TITULAIRE	MONTANT H.T DU MARCHE
DEGENEVE	48.782,55 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché à conclure avec le titulaire retenu,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

21. COMMUNE DE CHATEL - LE JARDY - CONSTRUCTION DE RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, DE TELECOMMUNICATIONS ET D'ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHE DE TRAVAUX.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et de rétablissement d'éclairage public, secteur « Le Jardy », sur la commune de CHATEL.

L'état du projet terminé fait apparaître les besoins de mise en consultation des entreprises pour l'attribution du marché de travaux.

L'estimation, établie avant consultation par le maître d'œuvre IRRALP, s'élève à 106.508,63 € H.T.

Après consultation par voie de procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir comme titulaire du marché l'entreprise suivante :

TITULAIRE	MONTANT H.T DU MARCHE
SPIE SUD EST	103.750,40 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché à conclure avec le titulaire retenu,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

22. COMMUNE DE PUBLIER - CLOS BURDET / TRANCHE 2 - CONSTRUCTION DE RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, DE TELECOMMUNICATIONS ET D'ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHE DE TRAVAUX.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser la 2^{ème} tranche des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et de rétablissement de l'éclairage public, secteur « Clos Burdet », sur la commune de PUBLIER.

L'état du projet terminé fait apparaître les besoins de mise en consultation des entreprises pour l'attribution du marché de travaux.

L'estimation, établie avant consultation par le maître d'œuvre IRRALP, s'élève à 88.837,32 € H.T.

Après consultation par voie de procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir comme titulaire du marché l'entreprise suivante :

TITULAIRE	MONTANT H.T DU MARCHÉ
INEO RESEAUX SUD EST	84.064,50 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché à conclure avec le titulaire retenu,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

23. COMMUNES DE CHENE-EN-SEMINE, SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE, FRANCLENS - TRAVAUX DE GENIE CIVIL POUR RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES - MARCHÉ DE TRAVAUX.

Exposé du Président,

Dans le cadre de sa compétence dans le domaine des communications électroniques, le SYANE est amené à établir un génie civil en anticipation du futur réseau de collecte départemental très haut débit, sur le territoire des communes de CHENE-EN-SEMINE, SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE et FRANCLENS.

Dans le but de rationaliser le déploiement de ces réseaux, le SYANE coordonne les travaux de génie civil avec l'opérateur France Télécom sur les trois communes en qualité de maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux.

Pour permettre la réalisation de l'opération, le SYANE a lancé une consultation par voie de procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La consultation donne lieu à l'attribution d'un marché de travaux.

L'estimation, établie avant consultation par le bureau d'études PROFILS ETUDES, s'élève à 245.600,00 € H.T.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir comme titulaire du marché le groupement d'entreprises suivant :

TITULAIRE	MONTANT H.T DU MARCHÉ
RANNARD/DUCLOS	179.186,00 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché à conclure avec le titulaire retenu,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

24. COMMUNE DE CHAVANOD - ROUTE DU CHAMP DE L'ALE - AMENAGEMENT DE VOIRIE ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, DE TELECOMMUNICATIONS ET D'ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE.

Exposé du Président,

Par délibération en date du 27 avril 2012, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE et la commune de CHAVANOD pour l'opération « Route du Champ de l'Ale ».

La commune de CHAVANOD entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, l'aménagement de la route du Champ de l'Ale.

Le programme de travaux intègre également l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunications, ainsi que la rénovation du réseau d'éclairage public, sous maîtrise d'ouvrage du SYANE.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la commune de CHAVANOD, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée en application des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics, en vue d'attribuer les marchés de travaux. La consultation comprend trois lots.

- **LOT N°1 : « TERRASSEMENT - FOUILLES EN TRANCHEES - CANALISATIONS RESEAUX SECS »**
- **LOT N°2 : « ENROBES »**
- **LOT N°3 : « GENIE ELECTRIQUE - ECLAIRAGE PUBLIC »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 02 juillet 2012, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

- **Lot n°1** : Entreprise MITHIEUX pour un montant de 305.941,20 euros H.T.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 68.562,50 euros H.T.,
- **Lot n°2** : Entreprise EUROVIA pour un montant de 124.700,42 euros H.T.
- **Lot n°3** : Groupement d'entreprises SER2E/CECCON/PORCHERON pour un montant de 45.257,00 euros H.T.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour les marchés à conclure pour le lot n°1 avec le titulaire retenu, et à autoriser le Président à signer le marché relatif aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord au marché à conclure pour le lot n°3 avec le titulaire retenu, et à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

25. COMMUNE DE GRUFFY - LE MOLLARD - AMENAGEMENT DE VOIRIE, TRAVAUX SUR LES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, DE TELECOMMUNICATIONS ET D'ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALBY.

Exposé du Président,

Par délibération en date du 30 janvier 2012, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE, la Communauté de Communes du Pays d'Alby et la commune de GRUFFY pour l'opération « Le Mollard ».

La Communauté de Communes du Pays d'Alby et la commune de GRUFFY entreprennent respectivement des travaux de restructuration des réseaux humides et d'aménagements de voirie sur la route du Mollard.

Le programme de travaux intègre également l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunications, ainsi que le rétablissement du réseau d'éclairage public, sous maîtrise d'ouvrage du SYANE.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la Communauté de Communes du Pays d'Alby, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée en application des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics, en vue d'attribuer les marchés de travaux. La consultation comprend 2 lots.

➤ **LOT N°1 : « TERRASSEMENT – FOUILLES EN TRANCHEES – CANALISATIONS - REVETEMENT »**

➤ **LOT N°2 : « GENIE ELECTRIQUE »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 14 juin 2012, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

- **Lot n°1** : Groupement d'entreprises GASTALDON / GIROUD GARAMPON / ASSIER pour un montant de 297.462,87 euros H.T.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 63.615,71 euros H.T.,
- **Lot n°2** : Groupement d'entreprises SER2E / CECCON / PORCHERON pour un montant de 50.735,00 euros H.T.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour les marchés à conclure pour le lot n°1 avec le titulaire retenu, et à autoriser le Président à signer le marché relatif aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord au marché à conclure pour le lot n°2 avec le titulaire retenu, et à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

26. COMMUNE DE POISY - ROUTE DE LA MONTAGNE - AMENAGEMENT DE VOIRIE ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, DE TELECOMMUNICATIONS ET D'ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE.

Exposé du Président,

Par délibération en date du 27 avril 2012, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE et la commune de POISY pour l'opération « Route de la Montagne ».

La commune de POISY entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, l'aménagement de la route de la Montagne.

Le programme de travaux intègre également l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunications, ainsi que la rénovation du réseau d'éclairage public, sous maîtrise d'ouvrage du SYANE.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la commune de POISY, établissement coordonnateur, a lancé une procédure formalisée en application des articles 26, 33, 57, 58 et 59 du Code des Marchés Publics, en vue d'attribuer les marchés de travaux. La consultation comprend trois lots.

- **LOT N°1 : « TERRASSEMENT - FOUILLES EN TRANCHEES – CANALISATION RESEAUX SECS »**
- **LOT N°2 : « ENROBES »**
- **LOT N°3 : « GENIE ELECTRIQUE – ECLAIRAGE PUBLIC »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 04 juillet 2012, a classé et attribué les marchés aux titulaires suivants :

- **Lot n°1** : Entreprise DEGEORGES TP pour un montant de 461.224,00 euros H.T.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 207.468,00 euros H.T.,
- **Lot n°2** : Entreprise EUROVIA pour un montant de 136.185,71 euros H.T.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 19.285,00 euros H.T.,
- **Lot n°3** : Groupement d'entreprises SER2E/CECCON/PORCHERON pour un montant de 204.848,00 euros H.T.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour les marchés à conclure pour les lots n°1 et 2 avec les titulaires retenus, et à autoriser le Président à signer les marchés relatifs aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord au marché à conclure pour le lot n°3 avec le titulaire retenu, et à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

27. COMMUNE DE CERNEX - CHEZ GRESAT - TRAVAUX SUR LES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, DE TELECOMMUNICATIONS ET D'ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES.

Exposé du Président,

Par délibération en date du 27 avril 2012, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE et la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles pour l'opération « Chez Gresat », sur la commune de CERNEX.

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, le renforcement du réseau d'adduction en eau potable.

Le programme de travaux intègre également l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunications, ainsi que le rétablissement du réseau d'éclairage public, sous maîtrise d'ouvrage du SYANE.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée en application des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics, en vue d'attribuer les marchés de travaux. La consultation comprend trois lots.

- **LOT N°1 : « TERRASSEMENT - FOUILLES EN TRANCHEES – CANALISATIONS RESEAUX HUMIDES ET RESEAUX SECS »**
- **LOT N°2 : « ENROBES »**
- **LOT N°3 : « GENIE ELECTRIQUE – SUPERSTRUCTURE ECLAIRAGE PUBLIC »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 03 juillet 2012, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

- **Lot n°1** : Entreprise BESSON TP pour un montant de 257.618,30 euros H.T.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 35.889,00 euros H.T.,
- **Lot n°2** : Entreprise EIFFAGE pour un montant de 33.278,70 euros H.T.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 16.141,50 euros H.T.,
- **Lot n°3** : Entreprise ETDE pour un montant de 73.497,60 euros H.T.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour les marchés à conclure pour les lots n°1 et 2 avec les titulaires retenus, et à autoriser le Président à signer les marchés relatifs aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord au marché à conclure pour le lot n°3 avec le titulaire retenu, et à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

28. COMMUNE DE CERNEX - HAMEAU DE VERLIOZ - AMENAGEMENT DE VOIRIE, TRAVAUX SUR LES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, DE TELECOMMUNICATIONS ET D'ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES.

Exposé du Président,

Par délibération en date du 27 avril 2012, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE, la commune de CERNEX et la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles pour l'opération « Hameau de Verlioz ».

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, le renforcement du réseau d'adduction en eau potable et du réseau d'assainissement. Parallèlement, la commune de CERNEX réalise un aménagement de voirie ainsi que des travaux sur les réseaux humides relevant de sa compétence.

Le programme de travaux intègre également l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunications, ainsi que le rétablissement du réseau d'éclairage public, sous maîtrise d'ouvrage du SYANE.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée en application des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics, en vue d'attribuer les marchés de travaux. La consultation comprend deux lots.

➤ **LOT N°1 : « GENIE CIVIL, RESEAUX HUMIDES ET SECS, AMENAGEMENTS ET REFECTION DE VOIRIES »**

➤ **LOT N°2 : « GENIE ELECTRIQUE – SUPERSTRUCTURE ECLAIRAGE PUBLIC »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 03 juillet 2012, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

- **Lot n°1** : Gpt. MITHIEUX/GAL pour un montant de 594.780,56 euros H.T.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 134.508,80 euros H.T.,
- **Lot n°2** : Entreprise ETDE pour un montant de 164.059,00 euros H.T.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour les marchés à conclure pour le lot n°1 avec le titulaire retenu, et à autoriser le Président à signer le marché relatif aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord au marché à conclure pour le lot n°2 avec le titulaire retenu, et à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

29. COMMUNE DE FETERNES - ROUTE DE LESVAUX - AMENAGEMENT DE VOIRIE, TRAVAUX SUR LES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, DE TELECOMMUNICATIONS ET D'ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'EVIAN.

Exposé du Président,

Par délibération en date du 27 avril 2012, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE, la commune de FETERNES et la Communauté de Communes du Pays d'Evian pour l'opération « Route de Lesvaux ».

La Communauté de Communes du Pays d'Evian entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, le renforcement du réseau d'assainissement. Parallèlement, la commune de FETERNES réalise un aménagement de voirie ainsi que des travaux sur les réseaux d'adduction en eau potable et des eaux pluviales.

Le programme de travaux intègre également l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunications, ainsi que le rétablissement du réseau d'éclairage public, sous maîtrise d'ouvrage du SYANE.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la Communauté de Communes du Pays d'Evian, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée en application des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics, en vue d'attribuer les marchés de travaux. La consultation comprend deux lots.

➤ **LOT N°1 : « GENIE CIVIL, TERRASSEMENT, ASSAINISSEMENT, ADDUCTION EN EAU POTABLE »**

➤ **LOT N°2 : « GENIE ELECTRIQUE »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 29 juin 2012, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

- **Lot n°1** : Groupement d'entreprises DAZZA-MCM pour un montant de 1.192.619,55 euros H.T.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 91.684,95 euros H.T.,
- **Lot n°2** : Infuctueux.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour les marchés à conclure pour le lot n°1 avec le titulaire retenu, et à autoriser le Président à signer le marché relatif aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,

Adopté à l'unanimité.

30. COMMUNE DE LOISIN - RD 1206 - TRAVERSEE DU CHEF-LIEU - AMENAGEMENT DE VOIRIE, TRAVAUX SUR LES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, DE TELECOMMUNICATIONS ET D'ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES VOIRONS.

Exposé du Président,

Par délibération en date du 16 décembre 2011, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE, la commune de LOISIN et le Syndicat Intercommunal des eaux des Voirons pour l'opération « RD 1206 - Traversée du Chef-lieu ».

Le Syndicat Intercommunal des eaux des Voirons entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, le renforcement du réseau d'adduction en eau potable. Parallèlement, la commune de LOISIN réalise un aménagement de la traversée du Chef-lieu.

Le programme de travaux intègre également l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunications, ainsi que le rétablissement du réseau d'éclairage public, sous maîtrise d'ouvrage du SYANE.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la commune de LOISIN, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée en application des articles 26

et 28 du Code des Marchés Publics, en vue d'attribuer les marchés de travaux. La consultation comprend quatre lots.

- **LOT N°1 : « GENIE CIVIL, TERRASSEMENT - AMENAGEMENT – ADDUCTION EN EAU POTABLE »**
- **LOT N°2 : « BORDURES ET ENROBES »**
- **LOT N°3 : « GENIE ELECTRIQUE - MATERIEL ECLAIRAGE PUBLIC »**
- **LOT N°4 : « QUALITATIF ET PAYSAGER »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 04 juillet 2012, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

- **Lot n°1** : Entreprise PERRIER TP pour un montant de 452 871,90 euros H.T.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 79 607,20 euros H.T.,
- **Lot n°2** : Entreprise PERRIER TP pour un montant de 359 705,85 euros H.T.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 12 600,35 euros H.T.,
- **Lot n°3** : Entreprise EIFFAGE ENERGIE pour un montant de 57 946,50 euros H.T.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour les marchés à conclure pour les lots n°1 et 2 avec les titulaires retenus, et à autoriser le Président à signer les marchés relatifs aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord au marché à conclure pour le lot n°3 avec le titulaire retenu, et à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

31. COMMUNE DE VIUZ-LA-CHIESAZ - ROUTE DE LA VETTAZ - AVENANTS N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX ME 10.157 LOT N°1 AVEC L'ENTREPRISE GIROUD GARAMPON ET AU MARCHE DE TRAVAUX ME 10.158 LOT N°2 AVEC L'ENTREPRISE SERPOLLET.

Exposé du Président,

Dans le cadre du groupement de commande entre le SYANE, la commune de VIUZ-LA-CHIESAZ et la Communauté de Communes du Pays d'Alby pour une opération coordonnée relative à l'aménagement de voirie de la route de la Vettaz, le Syndicat a entrepris la réalisation de travaux de dissimulation des réseaux secs.

Ces travaux comprennent l'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité, l'enfouissement coordonné du réseau France Télécom, le rétablissement du réseau éclairage public en souterrain et se répartissent en trois lots :

- Lot n°1 - « Terrassement - fouilles en tranchée - canalisation - réseaux secs »
- Lot n°2 - « Génie électrique et superstructure éclairage public »
- Lot n°3 – « Enrobés »

Pour ce faire, le SYANE a confié :

- Par marché N° ME 10.157 en date du 04 octobre 2010, à l'entreprise GIROUD GARAMPON la réalisation du Génie Civil - lot N°1,

- Par marché N° ME 10.158 en date du 04 octobre 2010 , à l'entreprise SERPOLLET les prestations de génie électrique - lot N°2,

Il apparait que dans le cadre de l'exécution du chantier, des travaux supplémentaires ont été rendus nécessaires pour réaliser les traversées du ruisseau de la Vettaz et pour adapter le tracé du réseau de télécommunications à la présence des réseaux existants.

D'autre part, la commune a souhaité prolonger le réseau d'éclairage public dans le périmètre géographique de l'opération.

Les marchés de travaux se trouvent ainsi modifiés comme suit :

- Marché N°ME 10.157 lot N°1, Génie Civil.

Le montant initial du marché s'élève à 91.724,10 € HT.

Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié et que le montant de l'avenant s'élève à 11.001,49 € HT, soit une incidence de 11,99 % sur le montant du marché initial.

- Marché N°ME 10.158 lot N°2, génie électrique.

Le montant initial de ce marché s'élève à 73.486,65 € HT.

Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié et que le montant de l'avenant s'élève à 3.775,60 € HT, soit une incidence de 5,14 % sur le montant du marché initial.

La passation de ces avenants a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 06 juillet 2012.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver les avenants proposés,
2. à autoriser le Président à les signer.

Adopté à l'unanimité.

32. COMMUNE DE MASSINGY - LE RECULET - AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX ME 11.003 AVEC LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES SER2E / CITEOS / PORCHERON.

Exposé du Président,

Par marché N° ME 11.003 en date du 10 mars 2011, le SYANE a confié au groupement d'entreprises SER2E / CITEOS / PORCHERON la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et de rétablissement d'éclairage public, sur la commune de MASSINGY, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet DAVIET.

Il apparait que dans le cadre de l'exécution du chantier, la commune a souhaité prolonger l'enfouissement du réseau de télécommunications et modifier l'implantation d'un support existant dans le périmètre géographique de l'opération, dans un souci de cohérence esthétique de l'ensemble du secteur.

D'autre part, afin de satisfaire la demande du gestionnaire de voirie, des enrobés à froid ont dû être mis en œuvre pour garantir la sécurité du chantier.

Le montant initial de ce marché s'élève à 165.984,90 € H.T.

Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié et que le montant de l'avenant s'élève à 11.645,50 € H.T., soit une incidence de 7,02 % sur le montant du marché initial.

La passation de cet avenant a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 06 juillet 2012.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

33. COMMUNE DE VEYRIER-DU-LAC - MONTPELLAZ - AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX ME 11.139 AVEC LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES SER2E / CECCON / PORCHERON.

Exposé du Président,

Par marché N° ME 11.139 en date du 31 août 2011, le SYANE a confié au groupement d'entreprises SER2E / CITEOS / PORCHERON la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et de rétablissement d'éclairage public, sur la commune de VEYRIER-DU-LAC, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet DAVIET.

Il apparait que dans le cadre de l'exécution du chantier, la commune a souhaité prolonger l'enfouissement du réseau de télécommunications dans le périmètre géographique de l'opération, dans un souci de cohérence esthétique de l'ensemble du secteur.

Le montant initial de ce marché s'élève à 167.879,50 € H.T.

Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié et que le montant de l'avenant s'élève à 5.435,00 € H.T., soit une incidence de 3,24 % sur le montant du marché initial.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

34. COMMUNE DE COPPONEX - RD 27 - AVENANTS N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX ME 10.207 LOT N°1 AVEC L'ENTREPRISE SCREG SUD EST ET AU MARCHE DE TRAVAUX ME 10.209 LOT N°4 AVEC L'ENTREPRISE ETDE.

Exposé du Président,

Dans le cadre du groupement de commande entre le SYANE, la commune de COPPONEX et la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles pour une opération coordonnée relative à l'aménagement et à la sécurisation de la RD27, le Syndicat a entrepris la réalisation de travaux de dissimulation des réseaux secs.

Ces travaux comprennent l'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité, l'enfouissement coordonné du réseau France Télécom, le rétablissement du réseau éclairage public en souterrain et se répartissent en deux lots :

- Lot n°1 - « Génie civil - Terrassement »
- Lot n°2 – « Aménagements de surface »
- Lot n°3 – « Espaces verts »
- Lot n°4 – « Génie électrique et superstructure éclairage public »

Pour ce faire, le SYANE a confié :

- Par marché N° ME 10.207 en date du 07 octobre 2010 , à l'entreprise SCREG SUD EST la réalisation du Génie Civil - lot N°1,
- Par marché N° ME 10.209 en date du 07 octobre 2010 , à l'entreprise ETDE RESEAUX les prestations de génie électrique - lot N°4.

Il apparait que dans le cadre de l'exécution du chantier, la commune a souhaité prolonger l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications dans le périmètre géographique de l'opération, dans un souci de cohérence esthétique de l'ensemble du secteur.

Les marchés de travaux se trouvent ainsi modifiés comme suit :

- Marché N° ME 10.207 lot N°1, Génie Civil.

Le montant initial du marché s'élève à 89.874,01 € HT.

Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié et que le montant de l'avenant s'élève à 12.649,57 € HT, soit une incidence de 14,07 % sur le montant du marché initial.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 19 juin 2012, a approuvé la passation de celui-ci.

- Marché N° ME 10.209 lot N°4, génie électrique.

Le montant initial de ce marché s'élève à 96.448,70 € HT.

Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié et que le montant de l'avenant s'élève à 14.402,56 € HT, soit une incidence de 14,93 % sur le montant du marché initial.

La passation de cet avenant a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 06 juillet 2012.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver les avenants proposés,
2. à autoriser le Président à les signer.

Adopté à l'unanimité.

35. COMMUNE DE THYEZ - RUE DES GRANDS CHAMPS - AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX ME 11.071 AVEC L'ENTREPRISE CHATEL.

Exposé du Président,

Par marché N° ME 11.071 en date du 16 mai 2011, le SYANE a confié à l'entreprise CHATEL la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et de rétablissement d'éclairage public, sur la commune de THYEZ, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet INFRAROUTE.

Dans le cadre de la réalisation du chantier, à l'occasion du terrassement du giratoire des Colchiques, l'implantation et la structure du réseau de distribution publique d'électricité a été modifiée.

Le montant initial de ce marché s'élève à 194.853,74 € H.T.

Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié et que le montant de l'avenant s'élève à 5.909,69 € H.T., soit une incidence de 3,03 % sur le montant du marché initial.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,

2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

36. COMMUNE DE VILLE-LA-GRAND - AMENAGEMENT DU CONTOURNEMENT DU CENTRE - AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX ME 10.101 AVEC L'ENTREPRISE ETDE.

Exposé du Président,

Par marché N° ME 10.101 en date du 06 septembre 2010, le SYANE a confié à l'entreprise ETDE RESEAUX la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et de rétablissement d'éclairage public, sur la commune de VILLE-LA-GRAND, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet GEOPROCESS.

Dans le cadre de la réalisation du chantier, le SYANE et la commune ont décidé de remplacer le type de matériel d'éclairage initialement prévu au marché par un matériel plus performant. D'autre part, des modifications de l'aménagement de voirie à proximité du collège Paul Langevin a engendré la nécessité de mise en place de points lumineux supplémentaires.

Le montant initial de ce marché s'élève à 172.160,20 € H.T.

Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié et que le montant de l'avenant s'élève à 3.577,50 € H.T., soit une incidence de 2,08 % sur le montant du marché initial.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

37. COMMUNE DE LUGRIN - DECHETTERIE - AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX ME 10.239 AVEC L'ENTREPRISE SIPE.

Exposé du Président,

Par marché N° ME 10.239 en date du 30 décembre 2010, le SYANE a confié à l'entreprise SIPE la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et de rétablissement d'éclairage public, sur la commune de LUGRIN, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet IRRALP.

Dans le cadre de la réalisation du chantier, l'implantation du transformateur a dû être modifiée en raison de la présence de réseaux.

Cette modification a nécessité le prolongement du mur de soutènement au droit du poste afin de conforter la structure de la chaussée.

D'autre part, suite à une erreur de localisation du réseau HTA existant, des travaux complémentaires ont été réalisés afin de raccorder ce dernier.

Le montant initial de ce marché s'élève à 55.704,50 € H.T.

Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié et que le montant de l'avenant s'élève à 5.067,50 € H.T., soit une incidence de 9,1 % sur le montant du marché initial.

La passation de cet avenant a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 06 juillet 2012.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Marchés d'études et de services

38. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES - MISSION DE COORDINATION DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DE CATEGORIE 1 RELATIVE A LA CONSTRUCTION DE L'INFRASTRUCTURE DE COLLECTE ET DE DISTRIBUTION DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE DEPARTEMENTAL TRES HAUT DEBIT - MARCHE DE SERVICES.

Exposé du Président,

Dans le cadre des travaux de construction du réseau de collecte-distribution en fibre optique de la Haute-Savoie, une coordination en matière de sécurité et protection de la santé de catégorie 1 doit être organisée par le Syndicat dans la mesure où plusieurs entreprises, sous-traitants inclus, sont appelées à intervenir de façon simultanée ou successive sur le chantier.

Le coordonnateur de sécurité et de protection de la santé a pour mission de prévenir les risques découlant de l'interférence des actions engagées par les différentes entreprises.

Il intervient dès la phase de conception pour prendre en compte les conditions de sécurité dans lesquelles s'effectueront les interventions ultérieures de maintenance et d'entretien des ouvrages.

Pour répondre à ses obligations, le SYANE a lancé un appel d'offres restreint et a publié un avis d'appel public à la concurrence le 14 février 2012 pour une mission de coordination sécurité et protection de la santé de catégorie 1.

La date limite de remise des candidatures était fixée au 16 mars 2012 à 12h00.

La Commission d'Appel d'Offres du Syndicat, réunie le 26 mars 2012, a procédé à l'analyse des candidatures. Elle a retenu sept candidats qui ont été invités à présenter une offre.

La date limite de remise des offres était fixée au 26 mai 2012.

Ce marché est décomposé en deux tranches :

- Une tranche ferme, à prix global et forfaitaire pour la période initiale de 36 mois, et à prix unitaires à bons de commande pour les prestations commandées au-delà de la période initiale de 36 mois.
- Une tranche conditionnelle à prix unitaires à bons de commande sans minimum ni maximum, d'une durée de 2 ans à compter de la réception des travaux de la tranche ferme, quelle que soit la date d'affermissement de cette tranche.

La Commission d'Appel d'Offres du Syndicat, réunie le 6 juillet 2012, a décidé de retenir comme titulaire du marché l'entreprise suivante :

TITULAIRE	MONTANT H.T DU MARCHE
-----------	-----------------------

AASCO	Marché à bons de commandes sans minimum ni maximum
-------	--

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché à conclure avec le titulaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

39. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES - OFFRES DE REFERENCE POUR L'ACCES AU GENIE CIVIL ET A LA BOUCLE LOCALE DE L'OPERATEUR FRANCE TELECOM - MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES.

Exposé du Président,

Dans le cadre de sa compétence dans le domaine des communications électroniques, le SYANE est amené à établir et développer des réseaux haut et très haut débit sur le territoire de la Haute-Savoie.

Dans le but de rationaliser le déploiement de ces réseaux et d'en limiter les coûts, il apparaît judicieux de pouvoir accéder au Génie civil, à la Boucle locale et à diverses installations de l'opérateur historique France Télécom, soumis à ouvrir ses infrastructures à travers des offres de référence réglementées par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes).

Ces offres de références permettent d'avoir accès à certaines prestations relatives à l'usage des infrastructures de France Télécom et se présentent comme suit :

- Offre de référence d'accès aux installations de génie civil de France Télécom pour le raccordement des clients d'affaires en fibre optique,
- Offre de référence de France Télécom pour la création de Points de Raccordements Mutualisés,
- Offre de référence d'accès à la boucle locale de France Télécom,
- Offre de référence lien optique NRA-NRA et NRA-POP de France Télécom.

Dans la perspective de contractualiser un marché public avec l'opérateur, le SYANE a lancé une consultation par voie de procédure négociée suivant l'article 35-II-8° du Code des Marchés Publics, et en application de l'article 66 de ce même Code.

La consultation donne lieu à l'attribution marché de services fractionné à bons de commande, sans minimum ni maximum, pour une durée de un an et reconductible 3 fois.

Le SYANE a reçu les offres suivantes, à la date limite de remise des offres :

- Offre de référence d'accès aux installations de génie civil de France Télécom pour le raccordement des clients d'affaires en fibre optique,
- Offre de référence de France Télécom pour la création de Points de Raccordements Mutualisés,

La Commission d'Appel d'Offres du Syndicat, réunie le 6 juillet 2012, a décidé d'attribuer le marché à l'opérateur France Télécom, pour les 2 seules offres reçues.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché à conclure avec le titulaire retenu,

2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

40. COMMUNE D'AMANCY - REALISATION D'UN DIAGNOSTIC ENERGETIQUE, TECHNIQUE ET PHOTOMETRIQUE SUR LE PATRIMOINE ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE - MARCHE D'ETUDES.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses actions en matière d'éclairage public et de maîtrise de la demande en énergie, le SYANE souhaite engager un diagnostic énergétique, technique et photométrique sur les installations d'éclairage public de la commune d'AMANCY.

Pour permettre la réalisation de l'opération, le SYANE a lancé une consultation de bureaux d'études spécialisés par voie de procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La consultation donne lieu à l'attribution d'un marché d'études à bon de commande de 12 mois, sans reconduction. Le montant maximum des commandes pour la durée de ce marché est de 35.000,00 euros H.T.

Le Président, représentant du pouvoir adjudicateur, propose d'attribuer le marché au groupement GEOPROCESS / INERGIE ADAPT (+ APAVE et TRACEDGE sous traitants) qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement fixés au règlement de consultation.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le marché d'études proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

41. COMMUNE DE NANCY-SUR-CLUSES - REALISATION D'UN DIAGNOSTIC ENERGETIQUE, TECHNIQUE ET PHOTOMETRIQUE SUR LE PATRIMOINE ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE - MARCHE D'ETUDES.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses actions en matière d'éclairage public et de maîtrise de la demande en énergie, le SYANE souhaite engager un diagnostic énergétique, technique et photométrique sur les installations d'éclairage public de la commune de NANCY-SUR-CLUSES.

Pour permettre la réalisation de l'opération, le SYANE a lancé une consultation de bureaux d'études spécialisés par voie de procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La consultation donne lieu à l'attribution d'un marché d'études à bon de commande de 12 mois, sans reconduction. Le montant maximum des commandes pour la durée de ce marché est de 20.000 euros H.T.

Le Président, représentant du pouvoir adjudicateur propose d'attribuer le marché au groupement GEOPROCESS / INERGIE ADAPT (+ APAVE et TRACEDGE sous traitants) qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement fixés au règlement de consultation.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le marché d'études proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Conventions

42. TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS SUR DIVERSES COMMUNES DE LA HAUTE-SAVOIE - CONVENTIONS AVEC L'OPERATEUR FRANCE TELECOM.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE réalise des opérations d'effacement de réseaux de distribution publique d'électricité couplées avec des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications sur diverses communes.

Pour répondre à la législation en vigueur, une convention départementale est intervenue le 3 octobre 2005 entre le Syndicat et l'opérateur FRANCE TELECOM pour définir sous quelles conditions techniques et financières les deux parties interviennent. Un avenant n°1 à cette convention, portant sur la modification de la prise en charge financière des études et travaux de câblage, est intervenu le 7 avril 2010.

Le cadre général de la convention prévoit pour chaque opération (dès lors où au moins un appui commun est recensé dans le périmètre), la réalisation par le Syndicat des travaux de génie civil et l'intervention de FRANCE TELECOM pour la fourniture des tubes, chambres de tirage et tampons, ainsi que pour l'exécution des études et des travaux de câblage.

La charge financière de ces études et travaux de câblage est répartie entre le SYANE (18 % de participation) et FRANCE TELECOM (82 % de participation).

La convention prévoit également que les infrastructures réalisées soient ensuite intégrées au patrimoine de FRANCE TELECOM qui assure ainsi la charge d'entretien et d'exploitation de ces ouvrages.

Il est prévu que chaque opération fait l'objet d'une convention particulière dont l'incidence financière est la suivante :

- **Travaux de génie civil sous maîtrise d'ouvrage du SYANE :**

COMMUNE	OPERATION	Montant total en € H.T. des travaux	Participation de FRANCE TELECOM au titre de la fourniture du matériel	Reste à charge du SYANE
SAINT-FELIX	Chef-lieu RD1201	19 700,00	800,12	18 899,88
FAVERGES	Route d'Albertville	33 285,00	3 068,28	30 216,72
VIUZ-LA-CHIESAZ	Au Chainet	21 200,00	2 295,59	18 904,41
VEYRIER-DU-LAC	Montpellaz	36 530,00	3 238,30	33 291,70
MARIGNY-SAINT-MARCEL	Vons	49 300,00	9 497,81	39 802,19

AVIERNOZ	Chez Falquet	12 300,00	857,67	11 442,33
POISY	Route de la Montagne	105 530,00	12 647,45	92 882,55
REIGNIER-ESERY	Route d'Arcine	34 100,00	3 141,27	30 958,73
VETRAZ-MONTHOUX	Impasse de la Rape	4 900,00	307,08	4 592,92
SAINT-CERGUES	Poules d'eau	116 900,00	11 176,16	105 723,84
SAINT-CERGUES	Le Bois divers secteurs	20 300,00	3 310,38	16 989,62
PASSY	Chemin de l'île	47 900,00	4 991,79	42 908,21
MAGLAND	Tour noire tranche 3	12 990,00	2 687,80	10 302,20
MAGLAND	Hameau de Chamonix Tranche 2	27 600,00	3 287,11	24 312,89
MEGEVETTE	Carrefour RD26 / RD226	34 910,00	2 184,16	32 725,84
VIUZ-EN-SALLAZ	Rues du Faucigny et du Môle	82 800,00	8 862,50	73 937,50
VIUZ-EN-SALLAZ	Les Granges	52 800,00	5 603,33	47 196,67
VILLE-EN-SALLAZ	Les Tattes	40 600,00	6 190,38	34 409,62
SAINT-GERVAIS-LES- BAINS	Passage Montjoux	7 300,00	1 279,57	6 020,43
SAINT-GERVAIS-LES- BAINS	Impasse Crespin	15 600,00	1 428,86	14 171,14
SAINT-GERVAIS-LES- BAINS	Avenue de Miage tranche 3	23 550,00	5 592,53	17 957,47
EVIAN	Avenue de Thony	50 400,00	3 863,45	46 536,55
MORZINE	Avenue de la Plagne tranche 3	32 500,00	431,11	32 068,89
PERRIGNIER	Chemin de la Barlière	12 200,00	872,54	11 327,46
MASSONGY	Route des Conches	38 970,00	5 453,57	33 516,43
CHATEL	Très les Pierres	47 100,00	2 879,39	44 220,61
MORZINE	Carrefour Combe à Zore	6 500,00	1 367,48	5 132,52
MORZINE	Route de la Vieille Plagne	68 200,00	5 493,31	62 706,69
FETERNES	Chez Portay	10 600,00	724,47	9 875,53
VAILLY	Chez Marphoz	57 700,00	7 859,34	49 840,66
MEILLERIE	Rue des Pêcheurs	86 900,00	5 630,97	81 269,03
THOLLON-LES- MEMISES	Maravent	105 530,00	7 518,65	98 011,35
BONS-EN-CHALAIS	Giratoire gendarmerie	97 900,00	9 665,86	88 234,14
TOTAL en € H.T.		1 414 595,00	144 208,28	1 270 386,72

• **Etudes et travaux de câblage sous maîtrise d'ouvrage de FRANCE TELECOM :**

COMMUNE	OPERATION	Coût total des études et travaux de câblage € H.T.	Répartition de la charge financière	
			Participation du SYANE	Reste à charge de FRANCE TELECOM
SAINT-FELIX	Chef-lieu RD1201	2 952,40	531,43	2 420,97
FAVERGES	Route d'Albertville	3 220,79	579,74	2 641,05
VIUZ-LA-CHIESAZ	Au Chainet	2 573,70	2 573,70	0,00
VEYRIER-DU-LAC	Montpellaz	4 136,50	744,57	3 391,93
MARIGNY-SAINT-MARCEL	Vons	7 997,00	1 439,46	6 557,54
AVIERNOZ	Chez Falquet	1 342,00	241,56	1 100,44
POISY	Route de la Montagne	15 030,40	2 705,47	12 324,93
REIGNIER-ESERY	Route d'Arcine	4 320,30	777,65	3 542,65
VETRAZ-MONTHOUX	Impasse de la Rape	1 342,00	241,56	1 100,44
SAINT-CERGUES	Poules d'eau	10 386,61	1 869,68	8 516,93
SAINT-CERGUES	Le Bois divers secteurs	4 228,29	761,09	3 467,20

PASSY	Chemin de l'île	5 636,40	1 014,55	4 621,85
MAGLAND	Tour noire tranche 3	2 757,60	496,37	2 261,23
MAGLAND	Hameau de Chamonix Tranche 2	4 136,00	744,48	3 391,52
MEGEVETTE	Carrefour RD26 / RD226	2 757,50	496,35	2 261,15
VIUZ-EN-SALLAZ	Rues du Faucigny et du Môle	4 917,70	885,19	4 032,51
VIUZ-EN-SALLAZ	Les Granges	4 026,00	4 026,00	0,00
VILLE-EN-SALLAZ	Les Tattes	5 147,39	926,53	4 220,86
SAINT-GERVAIS- LES-BAINS	Passage Montjoux	1 342,00	241,56	1 100,44
SAINT-GERVAIS- LES-BAINS	Impasse Crespin	2 297,99	413,64	1 884,35
SAINT-GERVAIS- LES-BAINS	Avenue de Miage tranche 3	5 904,79	1 062,86	4 841,93
EVIAN	Avenue de Thony	4 687,90	843,82	3 844,08
MORZINE	Avenue de la Plagne tranche 3	1 610,40	289,87	1 320,53
PERRIGNIER	Chemin de la Barlière	2 297,99	413,64	1 884,35
MASSONGY	Route des Conches	5 193,60	934,85	4 258,75
CHATEL	Très les Pierres	3 538,79	636,98	2 901,81
MORZINE	Carrefour Combe à Zore	1 342,00	241,56	1 100,44
MORZINE	Route de la Vieille Plagne	9 125,60	1 642,61	7 482,99
FETERNES	Chez Portay	2 206,10	397,10	1 809,00
VAILLY	Chez Marphoz	7 783,60	1 401,05	6 382,55
MEILLERIE	Rue des Pêcheurs	9 662,40	1 739,23	7 923,17
THOLLON-LES- MEMISES	Maravent	8 272,79	1 489,10	6 783,69
BONS-EN-CHALAIS	Giratoire gendarmerie	4 963,60	893,45	4 070,15
TOTAL en € H.T.		157 138,13	33 696,70	123 441,43

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver les conventions proposées,
2. à autoriser le Président à les signer.

Adopté à l'unanimité.

43. COMMUNE D'ALBY-SUR-CHERAN - QUARTIER DE CHEDE - AMENAGEMENT DE VOIRIE, TRAVAUX SUR LES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALBY.

Exposé du Président,

La commune d'ALBY-SUR-CHERAN réalise, sous sa maîtrise d'ouvrage, l'aménagement du quartier de Chède.

Parallèlement et simultanément à ces travaux, la Communauté de Communes du Pays d'Alby entreprend des travaux sur les réseaux humides.

Pour sa part, le SYANE a décidé de procéder à l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et au rétablissement de l'éclairage public sur ce secteur.

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation des travaux concomitants au chantier de voirie, il est proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes.

Il est constitué entre la commune d'ALBY-SUR-CHERAN, la Communauté de Communes du Pays d'Alby et le SYANE un groupement de commandes tel que défini par l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Le groupement de commandes constitué aura pour mission de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des contractants, pour les marchés de travaux relatifs à cette opération.

La commune d'ALBY-SUR-CHERAN est désignée comme établissement coordonnateur du groupement qui va mener jusqu'à son terme la procédure de passation des marchés.

Il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, représentant le SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le projet de convention de groupement de commandes,
2. à désigner Mr Jean-Yves PETIT comme membre titulaire du SYANE à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, ainsi que Mr Kamel LAGGOUNE son suppléant,
3. à autoriser le Président à signer ladite convention de groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité.

44. COMMUNE DE SEYTHENEX - CHEF-LIEU - TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE.

Exposé du Président,

La commune de SEYTHENEX entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, le renforcement du réseau d'adduction en eau potable du Chef-lieu.

Parallèlement et simultanément à ces travaux, le SYANE a décidé de procéder à l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et au rétablissement de l'éclairage public sur ce secteur.

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation des travaux concomitants au chantier de voirie, il est proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes.

Il est constitué entre la commune et le SYANE un groupement de commandes tel que défini par l'article 8 du Code des marchés publics.

Le groupement de commandes constitué aura pour mission de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des contractants, pour les marchés de travaux relatifs à cette opération.

Le SYANE est désigné comme établissement coordonnateur du groupement qui va mener jusqu'à son terme la procédure de passation des marchés.

Il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, représentant le SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le projet de convention de groupement de commandes,
2. à désigner Mr Jean-Yves PETIT comme membre titulaire du SYANE à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, ainsi que Mr Kamel LAGGOUNE son suppléant,
3. à autoriser le Président à signer ladite convention de groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité.

45. COMMUNE DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS - CARREFOUR CHABLOUX - AMENAGEMENT DE VOIRIE, TRAVAUX SUR LES RESEAUX HUMIDES ET CREATION D'UN RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS.

Exposé du Président,

La commune de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS réalise, sous sa maîtrise d'ouvrage, l'aménagement du « Carrefour Chabloux », ainsi que le renforcement des réseaux d'adduction en eau potable et d'eaux pluviales.

Parallèlement et simultanément à ces travaux, la Communauté de Communes du Pays Genevois entreprend des travaux sur le réseau d'assainissement.

Pour sa part, le SYANE a décidé de procéder à la création d'un réseau d'éclairage public sur ce secteur.

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation des travaux concomitants au chantier de voirie, il est proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes.

Il est constitué entre la commune de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS, la Communauté de Communes du Genevois et le SYANE un groupement de commandes tel que défini par l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Le groupement de commandes constitué aura pour mission de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des contractants, pour les marchés de travaux relatifs à cette opération.

La commune de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS est désignée comme établissement coordonnateur du groupement qui va mener jusqu'à son terme la procédure de passation des marchés.

Il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, représentant le SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le projet de convention de groupement de commandes,
2. à désigner Mr Raymond VILLET comme membre titulaire du SYANE à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, ainsi que Mr Jean-Paul POTTIE son suppléant,

3. à autoriser le Président à signer ladite convention de groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité.

46. COMMUNE DE BONSENCHABLAIS - GIRATOIRE RD 903 - AMENAGEMENT DE VOIRIE, TRAVAUX SUR LES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES VOIRONS.

Exposé du Président,

La commune de BONSENCHABLAIS entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, l'aménagement du secteur de Courson (Giratoire RD 903).

Parallèlement et simultanément à ces travaux, le Syndicat Intercommunal des Eaux des Voirons réalise le renforcement du réseau d'adduction en eau potable sur ce secteur.

Pour sa part, le SYANE a décidé de procéder au renforcement en souterrain du réseau de distribution publique d'électricité et à l'enfouissement coordonné du réseau de télécommunications sur ce secteur.

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation des travaux concomitants au chantier de voirie, il est proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes.

Il est constitué entre la commune et le SYANE, un groupement de commandes tel que défini par l'article 8 du Code des marchés publics.

Le groupement de commandes constitué aura pour mission de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des contractants, pour les marchés de travaux relatifs à cette opération.

La commune de BONSENCHABLAIS est désignée comme établissement coordonnateur du groupement qui va mener jusqu'à son terme la procédure de passation des marchés.

Il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, représentant le SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le projet de convention de groupement de commandes,
2. à désigner Mr Etienne TOURNIER comme membre titulaire du SYANE à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, ainsi que Mr Alain HENRY son suppléant,
3. à autoriser le Président à signer ladite convention de groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité.

47. COMMUNE DE SALES - ROUTE D'EXUEL - TRAVAUX DE GENIE CIVIL DE DISSIMULATION DES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE ET DE

TELECOMMUNICATIONS - CONVENTION DE DESIGNATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE.

Exposé du Président,

La commune de SALES entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, l'aménagement de la route d'Exuel.

Le programme intègre également l'enfouissement des réseaux secs, sous maîtrise d'ouvrage du SYANE.

Considérant que la réalisation des ouvrages relève simultanément de la compétence de la commune et du SYANE, la faculté existe de désigner la commune pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'une même opération, afin de faciliter la conduite et la réalisation.

En effet, en application des dispositions de l'article 2-II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée, en particulier par l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004, il est stipulé que lorsque la réalisation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage de l'opération, ces derniers peuvent désigner, par conventions, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage des opérations.

La convention prévoit les modalités de désignation de la commune de SALES comme maître d'ouvrage, ainsi que la répartition du financement des ouvrages :

Nature des travaux objet de la désignation de maîtrise d'ouvrage :

- Travaux de génie civil de dissimulation des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunications.

Montant estimé de l'opération :

- Réseaux de distribution publique d'électricité : 7.775,00 € H.T.
- Dissimulation du réseau de télécommunications : 9.825,00 € H.T.

Participation financière du Syndicat :

- 40 % du montant HT (Hors Taxes) des travaux sur le réseau public de distribution d'électricité. La Commune fera son affaire du transfert des droits à déduction de la TVA envers le concessionnaire de la distribution d'électricité,
- 30 % du montant HT (Hors Taxes) des travaux de rétablissement du réseau de télécommunications,

Soit une participation maximale pour le Syndicat de : 6.057,50 € H.T.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage proposée,
2. à autoriser le Président à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

48. COMMUNE DE SEYNOD - ROUTE DE SACCONGES - AMENAGEMENT DE VOIRIE ET DE CONSTRUCTION D'UN RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION DE DESIGNATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE.

Exposé du Président,

La commune de SEYNOD entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, l'aménagement de la route de Sacconges.

Le programme intègre également des travaux de construction d'un réseau d'éclairage public, sous maîtrise d'ouvrage du SYANE.

Considérant que la réalisation des ouvrages relève simultanément de la compétence de la commune et du SYANE, la faculté existe de désigner la commune pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'une même opération, afin de faciliter la conduite et la réalisation.

En effet, en application des dispositions de l'article 2-II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée, en particulier par l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004, il est stipulé que lorsque la réalisation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage de l'opération, ces derniers peuvent désigner, par conventions, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage des opérations.

La convention prévoit les modalités de désignation de la commune de SEYNOD comme maître d'ouvrage, ainsi que la répartition du financement des ouvrages :

Nature des travaux objet de la désignation de maîtrise d'ouvrage :

- Création d'un réseau d'éclairage public.

Montant estimé de l'opération :

- Réseau d'éclairage public : 63.009,00 € H.T.

Participation financière du Syndicat :

- 30 % du montant HT (Hors Taxes) des travaux sur le réseau de l'éclairage public avec un plafond fixé à 3.500 € H.T. par candélabre et 900 € H.T. par console ou projecteur.

Soit une participation maximale pour le Syndicat de : 18.902,70 € H.T.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage proposée,
2. à autoriser le Président à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

49. COMMUNES DE CHENE-EN-SEMINE, SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE, FRANCLENS - TRAVAUX DE GENIE CIVIL POUR RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES – CONVENTION D'ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE AVEC FRANCE TELECOM.

Exposé du Président,

Dans le cadre de sa compétence dans le domaine des communications électroniques, le SYANE est amené à établir un génie civil en anticipation du futur réseau très haut débit départemental sur le territoire des communes de CHENE-EN-SEMINE, SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE ET FRANCLENS.

Dans le cadre de la réalisation de cette infrastructure sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat, l'opérateur France Télécom a décidé de profiter de l'opportunité de la fouille ainsi créée pour établir une infrastructure de génie civil permettant d'accueillir des câbles dont la finalité est d'améliorer la qualité du service universel des communications électroniques pour les habitants des communes de SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE ET FRANCLENS.

Considérant que la réalisation des ouvrages relève simultanément de la compétence de France Télécom et du SYANE, la faculté existe de désigner le SYANE pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'une même opération, afin de rationaliser le déploiement de ces réseaux et d'en faciliter la conduite et la réalisation.

En effet, en application des dispositions de l'article 2-II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée, en particulier par l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004, il est stipulé que lorsque la réalisation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage de l'opération, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage des opérations.

La convention prévoit les modalités de désignation du SYANE comme maître d'ouvrage, ainsi que la répartition du financement des ouvrages.

Nature des travaux objet de la convention:

- Travaux de génie civil pour réseau de télécommunications.

Montant des travaux:

- 53.700,00 € H.T. soit 64.225,20 € T.T.C.

Participation financière de France Télécom :

- 100 % du montant T.T.C.

Soit une participation pour France Télécom de : 53.700,00 € H.T., soit 64.225,20 € T.T.C.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la convention proposée et relative à l'organisation de la maîtrise d'ouvrage,
2. à autoriser le Président à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Demandes d'aide financière

50. MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE - PROGRAMME FNCCR « DIAGNOSTIC ÉCLAIRAGE PUBLIC » POUR LA DELIVRANCE DE CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE - PARTICIPATION DU SYANE SUR LA PERIODE DE JUILLET 2012 A JUIN 2015.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses actions de maîtrise de la demande en énergie dans le domaine de l'éclairage public, le SYANE est amené à réaliser des diagnostics énergétiques, techniques et photométriques sur les installations d'éclairage public des communes lui ayant transférée la compétence.

A ce titre, La FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédante et Régie), à laquelle adhère le SYANE, propose à ses adhérents d'intégrer un programme de promotion et réalisation de diagnostics énergétiques de l'éclairage public pour répondre à un appel à projet lancé par la DGEC (Direction Générale de l'Énergie et du Climat) des ministères en charge de l'énergie et du développement durable et visant à promouvoir les actions d'efficacité énergétique.

Ce programme, s'il est retenu par le ministère, permettra aux organismes participants d'obtenir des CEE (Certificats d'économie d'énergie) en contrepartie des dépenses réalisées

pour effectuer des diagnostics sur l'éclairage public, dans la proportion de 1 MWh Cumac de CEE pour 15 €uros de dépenses, sur la période comprise entre juillet 2012 et juin 2015.

Le montant des engagements budgétaires pris par le syndicat au titre des diagnostics éclairage public pour les années 2011 et 2012 s'élève à près de 1.2 millions d'euros.

Même si le montant des engagements reste conditionné aux capacités financières du Syndicat, ainsi qu'aux demandes des communes adhérentes, le SYANE peut raisonnablement évaluer un montant prévisionnel de dépenses de 1,5 millions d'euros TTC pour la période de juillet 2012 à juin 2015.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord à la participation du SYANE au programme « DIAG-EP » de réalisation de diagnostics énergétiques de l'éclairage public porté par la FNCCR dans le cadre de l'appel à projet du dispositif des CEE.
2. à proposer, comme prévisionnel de dépenses au titre des diagnostics Eclairage Public, un montant de 1,5 millions d'euros sur la période de juillet 2012 à juin 2015.

Adopté à l'unanimité.

51. COMMUNE DE SALES - AUDIT ENERGETIQUE GLOBAL SUR L'ENSEMBLE DU PATRIMOINE BÂTI COMMUNAL - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME ET DE LA REGION RHONE-ALPES.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses actions d'aide à la décision en matière de maîtrise de la demande en énergie et de développement des énergies renouvelables, le SYANE souhaite engager un audit énergétique global du patrimoine bâti de la commune de SALES.

Cette opération peut bénéficier d'un financement de l'ADEME et de la Région RHÔNE-ALPES.

L'instruction de ce type de dossier par l'ADEME et la Région reste ponctuelle et nécessite une sollicitation officielle pour bénéficier d'une subvention.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la sollicitation d'une aide financière auprès de la Région et de l'ADEME pour le dossier présenté,
2. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à la convention à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

52. COMMUNE DE MARCELLAZ-ALBANAIS – AUDIT ENERGETIQUE GLOBAL SUR L'ENSEMBLE DU PATRIMOINE BÂTI COMMUNAL - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME ET DE LA REGION RHONE-ALPES.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses actions d'aide à la décision en matière de maîtrise de la demande en énergie et de développement des énergies renouvelables, le SYANE souhaite engager un audit énergétique global du patrimoine bâti de la commune de MARCELLAZ-ALBANAIS.

Cette opération peut bénéficier d'un financement de l'ADEME et de la Région RHÔNE-ALPES.

L'instruction de ce type de dossier par l'ADEME et la Région reste ponctuelle et nécessite une sollicitation officielle pour bénéficier d'une subvention.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la sollicitation d'une aide financière auprès de la Région et de l'ADEME pour le dossier présenté,
2. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à la convention à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

53. COMMUNE DE SAINT-SIXT - AUDIT ENERGETIQUE GLOBAL SUR L'ENSEMBLE DU PATRIMOINE BÂTI COMMUNAL ET ETUDE D'OPPORTUNITE POUR L'INSTALLATION D'UNE POMPE A CHALEUR POUR LE BÂTIMENT DE L'ECOLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME ET DE LA REGION RHONE-ALPES.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses actions d'aide à la décision en matière de maîtrise de la demande en énergie et de développement des énergies renouvelables, le SYANE souhaite engager un audit énergétique global du patrimoine bâti ainsi qu'une étude d'opportunité pour l'installation d'une pompe à chaleur pour le bâtiment de l'école sur la commune de SAINT-SIXT.

Cette opération peut bénéficier d'un financement de l'ADEME et de la Région RHÔNE-ALPES.

L'instruction de ce type de dossier par l'ADEME et la Région reste ponctuelle et nécessite une sollicitation officielle pour bénéficier d'une subvention.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la sollicitation d'une aide financière auprès de la Région et de l'ADEME pour le dossier présenté,
2. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à la convention à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

54. COMMUNE DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS - AUDIT ENERGETIQUE GLOBAL SUR L'ENSEMBLE DU PATRIMOINE BÂTI COMMUNAL - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME ET DE LA REGION RHONE-ALPES.

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses actions d'aide à la décision en matière de maîtrise de la demande en énergie et de développement des énergies renouvelables, le SYANE souhaite engager un audit énergétique global du patrimoine bâti de la commune de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS.

Cette opération peut bénéficier d'un financement de l'ADEME et de la Région RHÔNE-ALPES.

L'instruction de ce type de dossier par l'ADEME et la Région reste ponctuelle et nécessite une sollicitation officielle pour bénéficier d'une subvention.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la sollicitation d'une aide financière auprès de la Région et de l'ADEME pour le dossier présenté,
2. à autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à la convention à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

Autres

55. EMPRUNT POUR LES DEPENSES D'EQUIPEMENT DU PROGRAMME PRINCIPAL DE TRAVAUX 2012 - CONTRAT DE PRET DE 3,5 M€ AVEC LE CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE.

Exposé du Président,

Dans le cadre du financement des dépenses d'équipement pour son programme principal de travaux 2012, le Crédit Agricole des Savoie propose une offre de prêt au SYANE, d'une enveloppe de 3,5 millions d'€uros sur 15 ans.

Il est proposé de retenir l'offre de prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Caractéristiques principales du prêt avec le Crédit Agricole des Savoie :

- Emprunt à taux fixe garanti de 3.500.000,00 € (trois millions et demi d'euros), au taux de 5 % dont la première échéance interviendra le 15 décembre 2012, les échéances suivantes se succédant trimestriellement jusqu'au 15 septembre 2027.
- Mise à disposition des fonds : décaissement unique le 15/09/2012.
- Durée du prêt : 15 ans.
- Amortissement du capital : constant.
- Base de calcul: 360/360.
- Frais de dossiers : 0,13 % du capital emprunté soit 4.550,00 €.
- Pénalité de dédit : 3 % du capital emprunté.

Le Bureau du SYANE est invité :

- à autoriser le Président à signer le contrat de prêt et à l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans les contrats et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

56. EMPRUNT POUR LES DEPENSES D'EQUIPEMENT DU PROGRAMME PRINCIPAL DE TRAVAUX 2012 - CONTRAT DE PRET DE 3 M€ AVEC LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

Exposé du Président,

Dans le cadre du financement des dépenses d'équipement pour son programme principal de travaux 2012, la Caisse des Dépôts et Consignations propose une offre de prêt au SYANE d'une enveloppe de 3,0 millions d'€uros sur 15 ans.

Il est proposé de retenir l'offre de prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Caractéristiques principales du prêt avec la Caisse des Dépôts et Consignations – Direction Régionale Rhône-Alpes :

- Emprunt à taux fixe garanti de 3.000.000,00 € (trois millions d'euros), au taux de 4,87 %.
- Durée du prêt : 15 ans.
- Échéances du prêt : constantes (amortissement progressif du capital).
- Périodicité des échéances : annuelle.
- Mise à disposition des fonds : au plus tard le 30 avril 2013.
- Commission d'intervention : 900 €.

Le Bureau du SYANE est invité :

- à autoriser le Président à signer le contrat de prêt et à l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans les contrats et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

57. EMPRUNT POUR LES DEPENSES D'EQUIPEMENT DU PROGRAMME PRINCIPAL DE TRAVAUX 2012 - CONTRAT DE PRET DE 3,7 M€ AVEC LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

Exposé du Président,

Dans le cadre du financement des dépenses d'équipement pour son programme principal de travaux 2012, la Caisse des Dépôts et Consignations propose une offre de prêt au SYANE d'une enveloppe de 3,7 millions d'€uros sur 15 ans.

Il est proposé de retenir l'offre de prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Caractéristiques principales du prêt avec la Caisse des Dépôts et Consignations – Direction Régionale Rhône-Alpes :

- Emprunt à taux fixe garanti de 3.700.000,00 € (trois millions sept cent mille euros), au taux de 4,87 %.
- Durée du prêt : 15 ans.
- Échéances du prêt : constantes (amortissement progressif du capital).
- Périodicité des échéances : annuelle.
- Mise à disposition des fonds : au plus tard le 30 avril 2013.
- Commission d'intervention : 1.110 €.

Le Bureau du SYANE est invité :

- à autoriser le Président à signer le contrat de prêt et à l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans les contrats et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

58. INFORMATION DU BUREAU - LOCATION DE LOCAUX POUR LES SERVICES DU SYANE - SIGNATURE PAR DELEGATION D'UN BAIL COMMERCIAL.

Le Président du Syndicat informe le Bureau d'une décision prise par délégation pour la signature d'un bail commercial qui a été conclu pour la location de 200 m² de bureaux, sis au 7 avenue du Parmelan à ANNECY (à proximité immédiate du siège du Syndicat).

Cette location, rendue indispensable pour les besoins des services du Syndicat, est passée pour neuf ans, avec résiliation possible à chaque date anniversaire à partir de la quatrième année incluse.

Le loyer annuel de cette location s'élève à 35.600,00 euros H.T. (hors charges), avec un abattement pour la première et deuxième année d'occupation, fixé respectivement à 17 % et 13 %.

59. QUESTIONS DIVERSES.

FACE : (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification)

Le Président a participé, le mardi 3 juillet, au Conseil du Facé. Faisant désormais l'objet d'un CAS (Compte d'Affectation Spécial) dans le Budget de l'Etat, la gestion de ce fonds va se complexifier pour les collectivités bénéficiaires, en termes de procédures, délais, programmes de travaux à déclarer...

Avec la FNCCR, les Syndicats d'électricité souhaitent et demandent la création d'un établissement public administratif en charge du Facé. Une motion en ce sens sera certainement proposée dans les mois à venir.

L'ordre du jour étant épuisé et le chapitre des questions diverses clos, le Président remercie l'Assemblée et lève la séance à 9h45.

Le Secrétaire de Séance,

Le Président,

P. COUTIER

J.P. AMOUDRY.